

Il n'est pas de pays au monde où la chasse soit plus attrayante qu'en Amérique, surtout pour nous autres Européens, forcés, afin de satisfaire notre passion, à nous munir avant tout d'un port d'armes, d'une action de chasse, d'un permis de commune, d'une muselière pour notre chien, et de mille autres articles indispensables pour défier les procès-verbaux du gendarme, du garde champêtre ou du garde particulier.

Aux États-Unis la chasse est libre partout. Procurez-vous un fusil et des munitions, un sac et un chien; aventurez-vous au nord, au sud, à l'est et à l'ouest; il vous est permis de vous introduire en tout lieu, et onques personne ne songera à vous empêcher de passer sur ses terres ou de traverser ses bois.

Il n'y a d'entr'actes à ce sport illimité qu'à l'époque des accouplements, — c'est-à-dire du 15 avril au 4 juillet, — et encore pendant cette période peut-on tuer lièvres, cerfs, oiseaux de passage, gibier d'eau, ours, panthères et animaux nuisibles. Les seuls oiseaux protégés par les lois du pays sont les perdrix (*quails*), les coqs de bruyère (*grouses*), les dindons, et surtout les bécasses. Malheur à vous si vous êtes surpris chassant ces oiseaux en temps prohibé. Le premier messier venu,